COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

Date du Conseil Municipal :	**11 septembre 2018**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**72**
Date de convocation :	4 septembre 2018	Nombre de présents :	43
		Nombre de représentés par pouvoir :	10
		Nombre de votants :	**53**
		Nombre d'absents :	19

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BEAUDOIN Jérôme, BENSAID Robert, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BORDEAU Jean-Pierre, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, COURTOUX Thomas, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, GROULT Daniel, KANEB Michèle, KIFFER Daniel, LEFEBVRE Pascal, LEFRILEUX Jean-Claude, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, PERDRIEL Christian, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, PROFIT Jean-François, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BAERT Olivier (à MÉRIMÉE Bruno), DECROOS Monique (à DRAPPIER Michèle), LECOMTE Alexis (à ADELINE Jean-Michel), MADELON Jean-Louis (à BOISSIÈRE Bernard), NÉEL Marie-Madeleine (à LEFRILEUX Jean-Claude), OGER Leïla (à MONTIER Jean-Noël), PERCQ Gérard (à BENSAID Robert), PERDRIEL Daniel (à PICOT Christian), PETIT Danièle (à FAUCHE Gérard), TAVERNIER Sophie (à BRUT Nicolas).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BÉCHET Gaétan, BERTHE Brigitte, BRIONNE Dominique, CASSIET Daniel, DESFRESNE Anthony, DEVAUX Anthony, EDY Noëlle, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GOULLEY Martine, GRAVELAIS Edith, GROULT Catherine, LEMONNIER Stéphane, LEPOITTEVIN Christophe, MESNIL Cécile, ROINSARD Roger, SCIPION Elodie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : Françoise PREYRE et Thomas COURTOUX.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU CHARGÉ DE MISSION ADMINISTRATION, FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

M. le Maire laisse la parole à M. Jean LEGUEY pour se présenter devant le Conseil Municipal.
Celui-ci arrive au sein de la Commune de Mesnil-en-Ouche à compter du 8 octobre 2018 en tant que chargé de mission administration, finances et marchés publics.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie intervient devant le Conseil Municipal pour présenter le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes.

Ce rapport reprend toutes les activités des communes, la gestion et par thème toutes les compétences de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Il est demandé s'il y a eu une part d'augmentation du personnel depuis la création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Réponse est apportée qu'il y a eu peu de recrutement et qu'à ce jour plusieurs services sont en sous-effectif.

Il est précisé qu'il y a un problème d'absentéisme à l'office du tourisme, et qu'il serait intéressant de développer davantage le tourisme. Réponse est apportée que le Département presse à faire de gros efforts sur le tourisme. Il y a une perspective d'avenir intéressante mais qui demande du temps et de la formation.

M. le Maire évoque les problèmes de transports scolaires que nous rencontrons actuellement sur la commune. La Région n'ayant pas donné de dérogation pour que les enfants de maternelles prennent le bus sans accompagnateurs. Actuellement les

maternelles d'un circuit de transports ne peuvent plus prendre le bus. M. ROUSSELIN ayant vu la pétition des parents de Mesnil-en-Ouche, il va appeler les services de la Région pour trouver une solution.
Il est demandé où en est la mise en place de la GEMAPI. Il est répondu que pour le moment l'urgence à traiter sont les problèmes de ruissellement en amont. La GEMAPI sera mise en place dès que le conseil communautaire aura voté la taxe à mettre en place, lors de la prochaine réunion.

Il est demandé si dans le cadre de compétences économiques, on a des informations sur les espaces co-working au niveau du centre d'affaires. M. ROUSSELIN répond qu'il y a beaucoup de demandes près de la voie ferrée et dans d'autres endroits isolés.

Il est demandé où en est le maintien de la Gare de Bernay. M. ROUSSELIN répond qu'il a rendez-vous prochainement avec l'association des usagers de la Gare de Bernay. La gare sera réhabilitée. Le Président de la Région veut que la Région rachète les rames du Paris-Cherbourg, car l'entretien actuel est désastreux.

Une observation est faite sur le fait que lors du vote du premier budget de la communauté de communes, il a été constaté que le budget était trop juste et en conséquence il a été décidé d'augmenter les impôts de 10%, alors que anciens budgets étaient censés être sains. Un audit financier avait été demandé mais cela n'a jamais été fait.
M. ROUSSELIN répond qu'ils ont découvert un certain nombre de difficultés dans certaines intercommunalité (à part Beaumont). Malgré des comptes administratifs en déficit, les élus de l'Intercom ont fait en sorte de gérer un budget qui tienne debout. Il est rappelé que sur les 5 communautés de communes, 3 avaient des ressources fiscales faibles. Les autres avaient de meilleures ressources, mais des investissements lourds. Les problèmes de trésorerie ont été épongés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie dès sa création. Il faut maintenant arriver à trouver un équilibre. L'espoir maintenant est d'arriver à satisfaire les habitants en menant des projets intéressants (par exemple le centre nautique).

Il est demandé où en est le déploiement du haut débit. M. ROUSSELIN répond que certaines communes ont déjà été raccordées. Il y a 8000 raccordements de prévus pour la fin d'année et cela va continuer jusqu'à 2020, voir le 1er semestre 2021.

Il est demandé où en est le projet de fermeture de la maternité de Bernay. M. ROUSSELIN répond qu'il adhère à la mobilisation en cours, car il en va de l'aménagement du territoire. Une deuxième motion sera votée lors du prochain conseil communautaire. La fermeture serait repoussée à février 2019.

Il est demandé ce qu'il en est de l'assainissement collectif. M. ROUSSELIN répond que l'Intercom ne peut gérer l'assainissement collectif de façon partielle et que la compétence doit donc être étendue à tout le territoire dès le 1er janvier 2019. Concernant les syndicats d'eau qui fonctionnent très bien, il est souhaitable qu'ils continuent ainsi et gardent leur autonomie, même s'ils rentrent en 2026 sous l'autorité de l'Intercom.

Ouï l'exposé de M. le Président et après avoir échangé sur le document présenté ;

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2017 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en séance publique du Conseil Municipal.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS 2017 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie intervient devant le Conseil Municipal pour présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets 2017 de la Communauté de Communes.

Ouï l'exposé de M. le Président et après avoir échangé sur le document présenté ;

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets 2017 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en séance publique du Conseil Municipal.

BILAN DU CONCILIATEUR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018

M. le Maire donne la parole à M. THURU, le conciliateur de justice depuis mars 2017 pour la commune de Mesnil-en-Ouche.

M. THURU explique qu'il a traité environ 64 cas depuis janvier 2018, comme des problèmes de voisinage, des problèmes de limites de propriété, différents entre personnes, baux ruraux…

Il tient à remercier les services administratifs de Mesnil-en-Ouche qui reçoivent les appels téléphoniques et se chargent de lui transmettre les informations par mail. Il tient également à rappeler qu'il exerce sa mission à titre bénévole et sous la seule autorité de la Présidente du Tribunal de Grande Instance.

REORGANISATION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNE

La Commune Nouvelle dispose de 13 commissions, qui ont été créées par délibération du Conseil Municipal du 23 février 2016 :

- marchés publics
- finances
- ressources humaines
- urbanisme
- vie économique – logement – communication
- numérique
- environnement – cadre de vie
- assainissement collectif
- voirie – transports – bâtiments
- éducation – enfance – jeunesse
- vie associative – culture – sports – loisirs
- cohésion sociale – solidarités – santé
- tourisme – patrimoine

Du fait de l'évolution des missions et des dossiers à traiter par les différentes commissions, il est proposé d'effectuer quelques modifications dans l'intitulé et l'organisation des commissions :
- urbanisme ➔ changement de dénomination : aménagement du territoire
- vie économique – logement – communication
➔ rattachement de la communication à la commission « vie associative – culture – sports – loisirs » pour devenir « culture – sports – loisirs – communication »
➔ **dissociation du logement par la création d'une commission spécifique « logement »** pour traiter notamment des questions des logements communaux
- environnement – cadre de vie ➔ fusion avec la commission voirie – transports – bâtiments comme commission « environnement – mobilités – travaux »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la modification de la composition des commissions présentée :

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à Mme ECKERT, responsable éducation, enfance et jeunesse qui explique qu'à l'école de La Barre-en-Ouche il y a eu un dédoublement des classes primaires CP/CE1. Ces classes se trouvent dans l'ancien logement du gardien qui a été réhabilité pendant les vacances scolaires en grande partie par les services techniques de Mesnil-en-Ouche.

Point sur les effectifs dans les écoles :

- La Barre-en-Ouche : 49 élèves en maternelle et 108 en élémentaire
- Les P'tits Chercheurs (Beaumesnil) : 42 en maternelle et 83 en élémentaire
- La Clé des Champs (Landepéreuse) : 44 en maternelle et 66 en élémentaire

Après un bilan sur les effectifs de chaque école, un point est fait sur les nouveaux projets de l'année scolaire (développement des langues anglophones, projet musical).

L'IME va développer une unité d'enseignement externalisée sur notre territoire. En attendant de l'intégrer dans la nouvelle cité scolaire, la commune va prêter une salle du centre de loisirs pour inclure une classe de personnes en situation de handicap dès janvier 2019.

RELANCE DE LA CANDIDATURE POUR UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

M. le Maire explique que, dans le cadre du nouvel appel à manifestations lancé par l'Agence Française de la Biodiversité, il propose de relancer la candidature de la Commune Nouvelle pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale.

Cette opération a une double vocation :
- définir un état de lieux de l'environnement du territoire de la Commune Nouvelle, qui sera très utile dans le cadre de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme, mais également dans des actions très concrètes comme la restauration des mares communales ;
- sensibiliser la population à la protection de la biodiversité à travers des animations et des supports de communication.

Cette opération se déroulerait sur deux ans. Si la Commune Nouvelle décide de se lancer dans cette opération et est retenue par l'Agence Française de la Biodiversité, elle pourra bénéficier d'une subvention de 80 % de l'Agence.

Ce travail pourra être mené par l'association 1001 Légumes, qui dispose des compétences nécessaires et aura recours à des experts extérieurs pour des sujets spécifiques ; et ce d'autant plus que cette structure a une connaissance locale et une implantation sur le territoire. Cette réalisation permettrait également d'apporter un atout important à la candidature de l'association pour la labellisation « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ».

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

NATURE DEPENSES	MONTANT HT	NATURE RECETTES	MONTANT HT
Inventaires scientifiques et saisies cartographiques SIG (sous-traitance)	26 000 €	Subvention sollicitée auprès de l'AFB	57 640 €
Investigations de terrain sur les groupes des oiseaux et des orthoptères (sous-traitance)	8 800 €	Région Normandie (sollicité)	2 000 €
Animations : réunions, organisations de sorties avec habitants, travail avec les scolaires, suivi inventaires participatifs…. (sous-traitance)	29 000 €	Partenariat participatif / fondation (sollicité)	1 000 €
Valorisation temps de travail	7 000 €	Valorisation temps de travail	7 000 €
Panneaux d'interprétation sur les 16 sentiers de randonnée (conception, pose) (sous-traitance)	5 000 €	Autofinancement	8 160 €
TOTAL	75 800 €	TOTAL	75 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de se porter candidat à l'appel à manifestations d'intérêt de l'Agence Française de la Biodiversité pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale sur le territoire de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche ;
- d'adopter le plan de financement mentionné ci-dessus et de solliciter les aides financières auprès des partenaires ou toute autre aide financière pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes les procédures afférentes à ce projet.

PLAN DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'utilisation de produits phytosanitaires a été complètement abandonnée depuis un an et que la Commune doit mettre en œuvre des démarches de gestion différenciée et de fleurissement plus naturel. Tout cela nécessite de gros efforts de formation des agents communaux, mais également de sensibilisation et de communication auprès des élus et de la population. Et ce d'autant plus que sur la première année, les résultats ne sont pas particulièrement satisfaisants, n'ayant pas été aidés par la météo et les catastrophes naturelles connues en 2018.

C'est la raison pour laquelle M. le Maire propose tout d'abord d'adhérer à la charte d'entretien des espaces publics au niveau 3 (zéro traitement). Il s'agirait d'une manière de disposer d'un retour sur les pratiques mises à place jusqu'à aujourd'hui sur la protection de l'environnement dans la gestion des espaces publics. Ce sera également un outil de reconnaissance et de communication important à destination de la population.

M. le Maire propose également d'établir un plan de gestion des espaces communaux. Au vu des caractéristiques exposées ci-dessus, la Commune Nouvelle a besoin de disposer d'un outil plus approfondi pour définir sa politique de gestion des espaces communaux. La Commune Nouvelle dispose d'une grande quantité d'espaces publics.

Plusieurs mesures ont déjà été adoptées pour une gestion plus écologique des espaces, mais qui reste raisonnable en matière de temps de travail pour les agents communaux comme le recours à des moutons pour l'entretien des aires d'infiltration des stations d'épuration, la gestion différenciée des pelouses sur les plus grands espaces, la préférence pour les plantes vivaces régionales par rapport aux fleurs annuelles… M. le Maire précise que pour aller plus loin dans le travail de réflexion, un accompagnement professionnel est indispensable, de manière à obtenir de bons résultats. Le plan de gestion des espaces communaux serait la bonne réponse aux problématiques.

M. le Maire propose de confier ces missions à la FREDON Haute-Normandie et de solliciter le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (50 voix pour – 0 contre – 3 abstentions) de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'audit nécessaire à l'adhésion de la Commune Nouvelle à la charte d'entretien des espaces publics et la réalisation d'un plan de gestion des espaces communaux, selon le plan de financement suivant :

NATURE DEPENSES	MONTANT TTC	NATURE RECETTES	MONTANT TTC
Audit pour adhésion à la charte d'entretien des espaces publics	4 800 €	Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (70 %)	26 229 €
Plan de gestion des espaces communaux	32 670 €	Autofinancement (30 %)	11 241 €
TOTAL	37 470 €	TOTAL	37 470 €

Le Conseil Municipal décide de missionner la FREDON Haute-Normandie pour la réalisation de l'audit nécessaire à l'adhésion de la Commune Nouvelle à la charte d'entretien des espaces publics et du plan de gestion des espaces communaux et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POINT D'AVANCEMENT SUR LE PLU

M. le Maire fait un point sur l'avancement du PLU. Le diagnostic du territoire est terminé. Actuellement, la rédaction des différents scénarii et le diagnostic foncier sont en cours.
La prochaine étape est la rédaction du Plan d'Aménagement du Développement Durable
L'objectif est que le PLU soit arrêté pour juin 2019, pour une approbation en décembre 2019.
Les premiers panneaux de l'exposition réalisée pour informer la population, dans le cadre de la démarche de concertation ont été présentés au forum des associations et dans la salle du Conseil Municipal.

RESERVE FONCIERE POUR L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE LA BARRE-EN-OUCHE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de La Barre-en-Ouche avait procédé à l'acquisition d'une parcelle jouxtant le cimetière communal, cadastrée 041-ZC-131. Les propriétaires du terrain voisin ont sollicité la Commune pour acquérir cette parcelle.

Considérant que le projet d'extension du cimetière reste toujours d'actualité et que la réglementation en vigueur dans les communes rurales permet de réaliser ce projet, M. le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer la décision de conserver ce terrain comme réserve foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver la parcelle cadastrée 041-ZC-131 comme réserve foncière de la Commune Nouvelle, en prévision d'une extension future du cimetière de La Barre-en-Ouche.

CANDIDATURE POUR L'ACCUEIL DE BALADES THERMOGRAPHIQUES

M. le Maire explique que dans le cadre de la démarche « Territoire à Energie Positive », l'Intercom Bernay Terres de Normandie a lancé un appel à candidatures auprès de ses communes membres pour y organiser des balades thermographiques.

Il s'agit de promenades qui seront organisées par l'Intercom. Au côté d'un conseiller technique équipé d'une caméra thermique infrarouge, les participants pourront visualiser les déperditions thermiques des bâtiments et/ou habitations. Les balades seront suivies d'un temps d'échange sur le principe de la thermographie, les solutions techniques et les aides financières existantes. Ces balades seront ouvertes à la population. L'Intercom prend en charge toute l'organisation et le coût des balades. Les communes d'accueil doivent mettre à disposition une salle et effectuer la communication auprès de la population. A l'issue de l'appel à candidatures, l'Intercom sélectionnera 8 communes d'accueil réparties sur son territoire.

M. le Maire propose de répondre favorablement à cet appel en proposant le bourg de La Barre-en-Ouche comme site de balade, au vu de la diversité des habitations présentes. Cette animation pourra se faire en lien avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours sur notre territoire, et qui est prolongée jusqu'en 2020. Il sera proposé d'évoquer également la possibilité d'une balade dans le bourg de Beaumesnil, dans le cas où l'Intercom serait en recherche d'un site supplémentaire sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer la candidature de Mesnil-en-Ouche pour l'accueil d'une balade thermographique par l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans les conditions mentionnées ci-dessus.

AVENANTS AUX CONVENTIONS DE TRAVAUX AVEC LE SIEGE

M. le Maire rappelle que lors des conseils municipaux du 31 janvier 2017 et du 6 mars 2018, il avait été décidé le lancement de travaux d'électricité en partenariat avec le SIEGE à la Musquère à La Roussière et au Bois des Landes à Granchain.

M. le Maire explique que, suite à la réalisation de ces travaux, le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) a informé la Commune Nouvelle des montants définitifs des travaux pour ces opérations. Les montants diffèrent de l'estimation de départ.

Concernant les travaux à La Musquère : Il y a une augmentation de 250 € en investissement. L'augmentation constatée pour l'investissement nécessite de prendre une délibération modificative pour adopter les montants définitifs, soit :

- en section d'investissement : 8 750,00 €
- en section de fonctionnement : 0,00 €

Concernant les travaux au Bois des Landes : Il y a une diminution de 1 920,83 € en investissement et une augmentation de 1 333,33 € en fonctionnement. L'augmentation constatée pour le fonctionnement nécessite de prendre une délibération modificative pour adopter les montants définitifs, soit :

- en section d'investissement : 5 037,50 €
- en section de fonctionnement :8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
-d'adopter les montants définitifs mentionnés ci-dessus pour l'opération des travaux du SIEGE à La Roussière (la Musquère) et Granchain (le Bois des Landes) ;

-d'inscrire les sommes modifiées au budget de l'exercice (au compte 20415 pour l'investissement et 61523 pour le fonctionnement) ;
-d'autoriser M. le Maire à signer la convention de participation financière correspondante.

MODIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2018

M. le Maire rappelle que le programme d'investissement 2018 a été adopté en même temps que le budget primitif 2018. M. le Maire propose d'ajouter un programme intitulé « Protection foudre église de Gouttières » pour un montant de 6 341,00 € HT. En effet, suite au sinistre survenu sur l'église, d'importants travaux de réparation doivent être menés, pour un montant estimatif de 90 000 € HT, qui doivent être pris en charge par l'assurance de la Commune. Profitant de cette intervention, il sera proposé d'ajouter l'investissement sur la protection foudre de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire l'opération d'investissement au budget primitif 2018 du budget principal de la Commune pour un montant de 7 609.20 €.

REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LES RESEAUX ET CHANTIERS D'ELECTRICITE

M. le Maire explique que les redevances relatives à l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, sont calculées en fonction des éléments suivants :

- pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et inférieure ou égale à 5 000 habitants, la redevance est égale à (0.183 P – 213) € ;où (P) représente la population sans double compte de la commune

Le résultat ainsi obtenu étant multiplié par l'indice ingénierie du 1er janvier de chaque année. Ce montant est susceptible de varier chaque année en fonction du dernier indice connu.

Le montant de la redevance sera calculé et perçu par le SIEGE puis reversé ensuite à la commune par ledit Syndicat. Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics précités.

M. le Maire informe également les membres du Conseil sur le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée ;
- d'autoriser le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance. Ces recettes correspondantes au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323.

VENTE D'UNE LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSON

M. Mathieu VANDOOREN, associé au sein de la SAS « Les tontons brasseurs » quitte la salle de manière à ne pas influencer sur les débats ni prendre part au vote.

M. le Maire explique que la SAS « Les Tontons Brasseurs » développe le projet de création d'une micro-brasserie sur le territoire de Mesnil-en-Ouche, qui sera implantée dans le bourg de Beaumesnil. Dans l'objectif de commencer l'activité avant la fin de l'année 2018, la société sollicite auprès de la Commune l'acquisition d'une licence IV de débit de boisson. Considérant que la Commune dispose de trois licences acquises lors de la fermeture d'établissements, il sera proposé la revente de la licence IV acquise par la commune de Granchain suite à la fermeture du bar-restaurant « Le Joyeux Normand ».

M. le Maire propose la vente de cette licence à son prix d'acquisition, soit 572 €. M. le Maire précise que l'acquéreur devra s'acquitter de toutes les démarches liées à l'exploitation de la licence notamment la déclaration préalable d'ouverture d'un débit de boisson, l'obtention du permis d'exploiter délivré après une formation auprès d'un organisme agréé. M. le Maire propose

également d'inclure dans les conditions de la vente l'engagement par la SAS « Les Tontons Brasseurs » de revendre ladite licence à la Commune pour le même prix, en cas de fermeture de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (51 voix pour – 0 contre – 1 abstention) :
-d'approuver la vente de la licence IV appartenant à la Commune à la SAS « Les Tontons Brasseurs » pour un montant de 572 €, sous réserve de l'engagement par la SAS « Les Tontons Brasseurs » de revendre ladite licence à la Commune pour le même prix, en cas de fermeture de l'établissement ;
-d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant avec la SAS « Les Tontons Brasseurs ».

PROTECTION SOCIALE : ADHESION AU MARCHE GROUPE DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire explique que la commune a, par la délibération du 21 novembre 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance », à destination des agents qui en auront exprimé le souhait.

Les modalités de participation de la Commune, décidées en Conseil Municipal le 29 mai 2018, sont les suivantes : participation forfaitaire de 5 € par mois pour chaque agent adhérent à la mutuelle avec laquelle la Commune va signer une convention de participation.

M. le Maire indique que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats de la mise en concurrence de cette convention. Il s'agit du groupement Sofaxis-CNP, sur la base des conditions suivantes :
-Durée du contrat : 6 ans (date d'effet 1er janvier 2019, date de fin le 31 décembre 2024),
-Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. ou Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels.

Les garanties proposées aux agents de la collectivité sont les suivantes :

Garanties	**Taux de cotisation pour une indemnisation de 90% du salaire net**	**Taux de cotisation pour une indemnisation de 95 % du salaire net**
Garantie 1 : Incapacité de travail	0,88%	0,99%
Garantie 2 : Incapacité de travail Invalidité permanente	1,46%	1,64%
Garantie 3 : Incapacité de travail Invalidité permanente Perte de retraite	1,85%	2,08%
Décès & PTIA (capital = 100% du salaire brut annuel)	0,31%	

PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter la proposition comme présentée ci-dessus
- d'appliquer les montants de participation déterminés lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018, à savoir : participation forfaitaire de 5 € par mois pour chaque agent adhérent à la mutuelle avec laquelle la Commune va signer une convention de participation
- de verser la participation financière aux agents qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du Centre de Gestion
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 14/35EME

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il propose de créer un poste d'adjoint administratif à 14 heures par semaine au sein des effectifs de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, pour assurer le remplacer de la secrétaire de mairie déléguée de Beaumesnil, dont le contrat se termine le 31 décembre 2018. Cela permettra de pourvoir à cet emploi, notamment dans l'hypothèse du recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale.

L'emploi de la secrétaire actuelle (attaché territorial à 20 heures par semaine) sera supprimé après son départ en retraite, le 31 décembre 2018.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- de créer un emploi d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 14 heures (14/35e) ;

- d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté nécessaire à l'avancement de grade de l'agent et à attribuer les primes et indemnités liées au cadre d'emploi et au grade.
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence

QUESTIONS DIVERSES

Heure des Conseils Municipaux

M. Daniel GROULT propose que les réunions de conseils municipaux commencent un peu plus tôt que l'heure actuelle.
Il est retenu que les prochains débuteront à 19h au lieu de 19h30.

Entretien des communes déléguées

M. Christian PERDRIEL souligne le manque d'entretien de la commune déléguée de Beaumesnil ainsi que celui de la station d'épuration. Lors de la création de la commune nouvelle, Beaumesnil a été laissé en bon état mais aujourd'hui, la commune déléguée est délaissée.
M. Marc VAMPA rejoint M. Christian PERDRIEL

Tri sélectif

Mme Bernadette BUONOMO demande s'il serait possible de refaire des réunions publiques sur les consignes de tri suite aux différents changements.
Il est prévu de contacter le SDOMODE pour une intervention lors d'un prochain conseil municipal.

Commission Vie Associative

Mme Michèle DRAPPIER souhaiterait que M. Claude DEGLOS et M. Joël FOURNIER intègrent la commission Vie Associative car ce sont deux personnes qui apportent leur aide lors de chaque manifestation organisée par la commune et sont très investies dans.
Mme DRAPPIER Michèle remercie les bénévoles et les agents de la commune nouvelle pour le travail effectué lors du forum des associations.

Noël des enfants

M. Bernard BOISSIERE demande s'il y aura un arbre de Noel organisé par la commune. La commune déléguée de St-Aubin-le-Guichard souhaite maintenir une distribution de jouets aux enfants.
M. le Maire rappelle qu'un spectacle (cirque) est organisé le 25 novembre par la commune nouvelle pour un coût de 9000 €.

M. le Maire déclare la séance levée à $22^{H}45$.